

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 31/23
au Conseil communal**

Demande d'un crédit de CHF 130'000.— pour le réaménagement de la place de jeux Robinson située sur le site scolaire de l'Ochette (parcelle 520)

Délégué municipal : Felix STÜRNER, municipal, 078/980.48.49, f.sturner@moudon.ch

Adopté par la Municipalité le 30 janvier 2023

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 14 mars 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 130'000.— pour la réfection de la place de jeux Robinson située à l'intérieur du périmètre scolaire de l'Ochette.

La rénovation et l'entretien des places de jeux figurent au chiffre 6.04 « Offrir des infrastructures publiques adéquates » du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité.

L'intervention sur la place de jeux Robinson est jugée urgente, car la Municipalité a été contrainte de prendre la décision de rendre la place inaccessible, avec effet immédiat et pour une durée temporaire, pour des questions de sécurité le 26 octobre dernier. Etant donné que l'aire de jeux est appréciée et très fréquentée, sa fermeture s'est imposée pour préserver la sécurité des enfants.

Par le présent préavis, la Municipalité souhaite réaménager prioritairement cette place de jeux afin d'offrir aux enfants des installations de qualité et ludiques tout en garantissant la sécurité.

2. Description du projet

Cette aire de jeux bénéficie d'un emplacement idéal à l'intérieur du périmètre des écoles, accessible par des cheminements de mobilité douce et dans une zone calme et éloignée des axes routiers. Les installations actuelles sont vieillissantes ou fortement détériorées et présentent un danger pour les enfants.

Comme le démontre les relevés photographiques joints au présent préavis, de nombreux endroits se sont abîmés au cours du temps par l'utilisation intensive des installations. Dès lors, elles présentent des risques certains pour les enfants, comme des fers apparents, des dalles d'amortissement usées, des bancs élimés, etc.

Aux éléments apparents évoqués ci-dessus s'ajoute le fait qu'entre l'année de réalisation d'une partie de la place et aujourd'hui un certain nombre de normes de sécurité ont changé. C'est ainsi que même les jeux paraissant en bon état ne respectent plus les distances de chute par exemple (6 m.). Par conséquent, une réfection complète doit être entreprise, ce qui engendre évidemment un coût plus élevé qu'une simple réparation.

Ces investissements conséquents ne devraient cependant pas se reproduire de cette manière à l'avenir pour les places rénovées étant donné que, parallèlement à l'évaluation globale de l'état des places de jeux, la Municipalité a décidé de la mise en place d'un contrôle annuel des différentes installations, après mise en conformité. Comme pour d'autres biens communaux, ce suivi facilitera un entretien régulier et d'éventuels remplacements partiels évitant ainsi de trop gros investissements en une seule fois.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a prévu d'effectuer les travaux suivants :

- Enlèvement des installations vétustes et non conformes

- Pose de nouveaux jeux et installations (maisonnettes, toboggan, jeux sur ressort, balançoires, bancs, tables, etc.)
- Remplacement des dalles antichocs selon la norme de sécurité européenne (EN 1176)

Ci-après, quelques illustrations des installations de la nouvelle place de jeux :



Figure 1 Combinaison de jeux Ponte Capriasca avec 3 tours hexagonales avec toit pointu à 6 pans offrant de nombreuses possibilités pour grimper et jouer, poteaux en aluminium (3 à 12 ans)



Figure 2 Balançoire nid d'oiseaux



Figure 3 Jeu sur ressort trèfle



Figure 4 Jeu sur ressort chien

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, les travaux seront entrepris dès avril 2023 pour pouvoir réouvrir la place de jeux au plus vite, conformément à l'annonce communiquée aux directions des établissements scolaires. Par ailleurs, selon les vœux exprimés tant par le législatif communal précédemment que certain·e·s citoyen·ne·s, toujours dans la perspective d'une durabilité accrue, les nouveaux jeux pouvant l'être seront en matériaux non-plastiques, si possible en bois, semblables aux installations de la place de jeux de la zone de stationnement des Combremonts.

3. Coût

Les coûts liés au réaménagement de la place de jeux se présentent ainsi :

Objet	Prix
Elément d'équilibre	2'042.50
Jeux sur ressort (chien et trèfle)	1'634.00
Barre fixe double	769.50
Balanoire double (couleur)	3'182.50
Balanoire nid d'oiseaux (couleur)	4'949.50
Combinaison de jeux Ponte Capriasca	45'856.50
Plaque de blocage	1'605.50
Dalles antichocs 45 mm	8'515.50
Dalles antichocs 45 mm	393.30
Dalles antichocs 65 mm	20'964.15
Dalles antichocs 65 mm	798.00
Elément rectangulaire	1'470.60
Bancs (2x) et table	5'434.00
Panneau d'informations et responsabilité	1'225.50
Taxes RPLP	1'219.15
Enlèvement des installations, divers jeux et imprévus	16'976.50
Sous-total	117'036.70
Surtaxe 3%	3'511.10
TVA 7.7%	9'282.20
TOTAL	129'830.00
TOTAL TTC arrondi	130'000.00

4. Financement

Une partie de la dépense figure au plan des investissements en 2023 pour un montant de CHF 60'000.—. La différence de coût est due à la volonté de la Municipalité d'offrir aux enfants des installations ludiques de qualité et aussi partiellement à la hausse des prix des matières premières.

Les coûts à imputer annuellement au compte d'exploitation se résument à CHF 13'000.— pendant 10 ans pour l'amortissement de l'investissement et à CHF 1'625.— en moyenne de charges d'intérêts (hypothèse taux 2.5%).

5. Réponse à la motion Kurt LEHMANN « Des places de jeux sûres et dignes de ce nom »

Par ailleurs, le présent préavis est la première partie de réponse à la motion « Des places de jeux sûres et dignes de ce nom » déposée par le conseiller communal Kurt LEHMANN et prise en considération par le Conseil communal le 7 décembre 2021.

Dans la motion, il est notamment demandé à la Municipalité de réaliser une étude qui identifie les installations qui ne répondent plus aux normes en vigueur et qui sont potentiellement dangereuses pour les enfants. Le motionnaire demande que les travaux à entreprendre soient prioritairement orientés sur les places des jeux Robinson et des Terreaux.

C'est dans le cadre d'un état des lieux initié par la Municipalité avec une entreprise spécialisée dans la réalisation de place de jeux, au printemps 2022, qu'une visite de toutes les aires de jeux, propriétés de la Commune de Moudon, a été réalisée, laquelle a conclu que la place de jeux Robinson et celle des Terreaux doivent être mises en conformité dans les meilleurs délais.

Forte de ce constat, la Municipalité a décidé d'entreprendre un projet de réaménagement de la place de jeux Robinson en 2023, puis celle des Terreaux en 2024, pour cette dernière en coordination avec les projets immobiliers à venir. En ce qui concerne la mise aux normes et la rénovation des nombreuses autres places de jeux disséminées sur le territoire communal, elles seront réalisées progressivement dans les années à venir en fonction des priorités établies par l'état des lieux.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 31/23 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à entreprendre le réaménagement de la place de jeux Robinson située sur le site scolaire de l'Ochette, parcelle 520,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 130'000.—,**
 3. **considère que le présent préavis répond à la motion Kurt LEHMANN « Des places de jeux sûres et dignes de ce nom »,**
 4. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 5. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans au maximum,**
 6. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique : Le secrétaire :

C.PICO  
A. IMERI

Annexe : Relevé photographique de l'état actuel de la place de jeux

Etat actuel de la place de jeux Robinson











